

sa valeur c'est l'emplacement où il s'élève. Le terrain municipal de sport de Dresde s'offre à cet égard en modèle aux cités d'aujourd'hui. Voilà le chemin où nous souhaitons tellement de voir s'engager la sculpture et le goût contemporains. Combien médiocres et mesquins apparaîtraient aux Anciens les instincts qui nous poussent à construire de vilains gymnases en forme de hangars à locomotives quand il serait si simple d'établir des champs d'exercices et de les orner d'œuvres d'art appropriées. Et combien d'autre part sept ou huit silhouettes du genre de celle-ci relèveraient l'aspect de nos expositions sculpturales encombrées de contorsions et de mièvreries.

---

## LES DROITS DU BAIGNEUR

---

Un promeneur s'est plaint dernièrement à nous de n'avoir pu se baigner librement. Son cas est fort amusant et voici pourquoi. Il ne s'agissait pas de se baigner dans l'eau mais dans l'air, et ce n'est pas le garde-champêtre qui est intervenu, ce sont les scrupules de l'intéressé qui l'ont empêché de suivre son instinct. « Il faisait un temps merveilleux, nous écrivait-il; j'avais marché longtemps ; la forêt était complètement déserte; pas un bruit humain n'y retentissait. J'arrivai avec mon ami dans une clairière en pente douce qu'encerclaient des sapins pressés les uns contre les autres; il y avait là un joli petit ruisseau qui chantait sous les herbes et des quantités de fleurettes automnales caressées par la brise. L'envie nous prit tous deux d'un bain d'air et de soleil; se déshabiller et se vautrer sur l'épais tapis de gazon, à la demi-ombre projetée par les sapins de la lisière, quelle volupté et quel repos ! Mon ami passa séance tenante de l'idée au geste. Pour moi, malgré la solitude qui nous environnait, l'image de Pandore surgissant inopinément pour nous dresser procès-verbal, me paralysait. Il faut vous dire que j'ai une horreur innée pour l'incorrection en général et la pensée d'être inculpé d'attentat à la pudeur était de nature à m'inspirer les plus prudentes résolutions. Pendant ce temps-là, l'autre avait enlevé ses vêtements et se dilatait de plaisir, nu sous les caresses de la brise. Je pris mon courage à quatre

mains et... m'éloignai de lui en déclarant que si la force armée survenait, je ferais semblant de ne pas le connaître. Il me remercia d'un éclat de rire et, comme pour mieux narguer la loi, se mit à chanter. Une demi-heure plus tard, nous repartions, lui dispos et léger, moi fatigué et vexé. Au retour de notre excursion, nous traversâmes un gros bourg. Un drapeau en loques indiqua soudain le siège de la « gendarmerie nationale ». Je voulus me renseigner auprès du brigadier. Il me reçut fort bien, eut quelque peine à comprendre mon histoire, se la fit raconter trois fois de suite et formula enfin un verdict réfléchi. Il n'y avait pas l'ombre d'un doute. D'un bout de la France à l'autre (comme du reste en tout pays civilisé, ajouta le brigadier qui avait de la culture), le fait de se déshabiller dans une forêt ou dans un pré, même déserts, pour prendre un bain d'air et de soleil, constitue un attentat à la pudeur nettement caractérisé. — Et si l'on s'est préalablement muni d'un caleçon de bain? — Alors il y a atténuation du délit, mais le délit existe quand même. — Oh donc peut-on se baigner? — Dans votre jardin, à condition qu'il soit assez clos et assez grand pour que personne ne puisse vous apercevoir de près ni de loin... Et encore!...

La-dessus le brigadier se retira et moi aussi. Il dut s'exclamer sur la bizarrerie de ce particulier qui voulait à toute force se « baigner dans l'air » tandis que je m'exclamais de mon côté sur la sottise des lois policières qui ne savent pas distinguer entre la pudeur et l'hygiène.

Tel est le récit qui nous a été fait. Notre correspondant nous demande quand et comment on pourrait obtenir le respect des droits du baigneur d'air. Il semble croire que la presse ou l'initiative privée interviendraient efficacement. En quoi il se trompe. Pour qu'on reconnaisse des droits aux baigneurs d'air, il faut d'abord qu'ils existent. Or, ils n'existent pas. Nous entendons par là qu'ils n'existent, ni numériquement, ni médicalement, ce qui, en pareille matière, constituerait les deux seules façons d'exister. Ils sont une poignée d'exceptionnels et non point un bataillon formé. D'autre part, les médecins ne les ont pas encore pris sous leur protection. Cela viendra mais la chose ne paraît pas encore toute proche.

Que faire en attendant? Eh ! mon Dieu ! il y a un très bon procédé à employer, c'est de tacher justement d'attraper des procès-verbaux et d'y donner le plus de retentissement possible. Si notre correspondant s'était senti une âme d'apôtre, il eût affronté les

foudres de Pandore et ainsi il eût rendu un réel service à la cause des baigneurs d'air. Mais apparemment, il ne s'est pas senti une âme d'apôtre. Alors il ne lui reste qu'à attendre patiemment l'évolution des mœurs. Nous ne doutons pas que le jour ne vienne ou, pour peu qu'un bain d'air soit pris déceimment en un lieu écarté, personne ne songera à s'en offusquer. Mais aujourd'hui, Monsieur Prudhomme jetterait les hauts cris et monsieur Prudhomme est le maître parce qu'il est le nombre.

---

## CHRONIQUE DU MOIS

---

Exploits d'hommes célèbres.

Saviez-vous que le comte Zeppelin qui termine si athlétiquement sa carrière l'eût commencée par des exploits natatoires de première grandeur ? On le vit jadis s'attaquer, tout comme lord Desborough, à l'énorme Niagara et s'en tirer gaillardement. Au milieu de remous et de tourbillons effrayants, il s'était mis en tête d'atteindre un petit récif situé au pied des chutes et d'où la vue lui semblait devoir être fort belle. On le crut dix fois perdu mais il toucha le but, contempla le spectacle à son aise et s'en revint comme il était venu. L'audace de sa traversée du Mein est peut-être plus magnifique encore. C'était en 1866 pendant la guerre austro-prussienne, aux environs d'Aschaffembourg. Il y avait les Wurtembergeois sur une rive, les Hessois sur l'autre. Tous les ponts étaient occupés par les ennemis. Qu'à cela ne tienne. Le comte Zeppelin, hardi cavalier, lança son cheval vers la rivière, franchissant tous les obstacles. Puis, sans prendre le temps de se déshabiller, tout armé et portant de lourdes bottes qui montaient jusqu'aux cuisses, il se jeta à l'eau. « Au milieu du trajet, conte un journal, ses forces l'abandonnent. Il se laisse couler, donne au fond un vigoureux coup de talon, remonte à la surface, aspire une gorgée d'air, recoule, redonne un coup de botte, reprend de l'air et ainsi de suite plusieurs fois ». C'est de la sorte qu'il acheva sa traversée et put remplir la périlleuse mission qu'il avait lui-même sollicitée.

De son côté, le président Roosevelt tient à laisser en quittant